

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 décembre 2022

---

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°  
526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 3149

présenté par

M. Tavel

à l'amendement n° 2429 de M. Laisney

-----

**ARTICLE 3**

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« trois »

le mot :

« six ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par ce sous-amendement, nous souhaitons faire passer le délai de trois mois à six mois, afin de laisser plus de temps au référent préfectoral pour identifier les zones complémentaires.